



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des personnes atteintes de fibromyalgie

Question écrite n° 10744

Texte de la question

Mme Sophie Mette attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie. La fibromyalgie, reconnue par l'Organisation mondiale de la santé depuis les années 90 et plus récemment par la Haute Autorité de santé, touche entre 2 et 4 millions de personnes en France. Cette pathologie chronique, caractérisée par des douleurs diffuses, une fatigue intense, des troubles du sommeil et des difficultés de concentration, reste encore largement méconnue et invisibilisée. Son diagnostic est particulièrement complexe car il repose sur l'histoire clinique du patient et l'élimination d'autres pathologies, aucun marqueur biologique ou examen radiologique n'existant à ce jour pour en attester. Si cette reconnaissance par la HAS constitue une avancée, les malades demeurent dans une grande précarité : errance médicale persistante, absence de traitement véritablement efficace, manque de formation des professionnels de santé, non-reconnaissance par l'assurance maladie pour l'accès à l'invalidité. Beaucoup de patients, bien que lourdement handicapés dans leur vie quotidienne et professionnelle, se voient ainsi refuser toute prise en charge adaptée. Face à cette situation, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de : faciliter et harmoniser le diagnostic de la fibromyalgie ; renforcer la recherche médicale sur cette pathologie et développer des traitements adaptés ; améliorer la reconnaissance de la fibromyalgie comme maladie invalidante ouvrant droit à une meilleure prise en charge par la sécurité sociale ; promouvoir une meilleure information et sensibilisation du grand public ainsi que des professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10744

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2025](#), page 8899